

Lettre d'information n°1 • Automne 2025

PROJET DE PARC EOLIEN DE LA FERRIERE-EN- PARTHENAY

Parc éolien de Cap Espigne

VALECO est un producteur d'énergies renouvelables depuis 1995. Basée à Montpellier, la société possède des agences sur tout le territoire français.

Fin 2023, VALECO a pris contact avec la commune de La Ferrière-en-Parthenay pour étudier la faisabilité d'un projet éolien sur son territoire.

Après avoir été autorisé à poursuivre les études de faisabilité et obtenu les accords des propriétaires fonciers et exploitants agricoles concernés, VALECO a missionné des bureaux d'études indépendants pour réaliser les différentes expertises réglementaires nécessaires pour la constitution d'un dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE). Les études consacrées aux états initiaux ont été entamées en mars 2025 et prendront fin au printemps 2026. Elles permettront d'établir une cartographie des enjeux de la zone d'étude afin de déterminer une implantation cohérente avec le territoire. Les impacts potentiels du projet seront alors évalués de sorte à les réduire au minimum.

États initiaux de la zone d'étude...

Les états initiaux consistent à déterminer, pour chaque volet étudié (paysage, milieu naturel, acoustique, humain, physique, etc.), les enjeux présents dans les environs de la zone d'implantation potentielle (ZIP).

L'identification de ces enjeux permettra par la suite de réduire les impacts du projet éolien sur son environnement au minimum en utilisant la séquence ERC (Éviter, Réduire et Compenser).

...en fonction des bureaux d'études

Milieu naturel : étude réalisée sur une année entière afin de prendre en compte tous les cycles biologiques de la faune et la flore locale. Elle se compose de deux parties majeures: une étude bibliographique de la région et une étude de terrain.

Paysage : réaliser un inventaire des sites sensibles (monuments et des sites patrimoniaux, les sites protégés, les sites patrimoniaux remarquables, le patrimoine de l'UNESCO, etc.), les sites touristiques et les bourgs et hameaux de la zone, les différents réseaux de transport, etc.

Acoustique : évaluer l'état acoustique actuel dans la zone du projet à l'aide de mesures sonométriques et d'observations sur site.

Les bureaux d'études travaillant sur le projet



AEPE Gingko travaille sur l'inventaire du milieu naturel. Le siège social se trouve à Limoges [87].



Inddigo s'occupe des volets paysagers, réglementaires et humain. Le siège social se situe à Chambéry [73].



ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DU PROJET

Projet éolien de la Ferrière-en-Parthenay

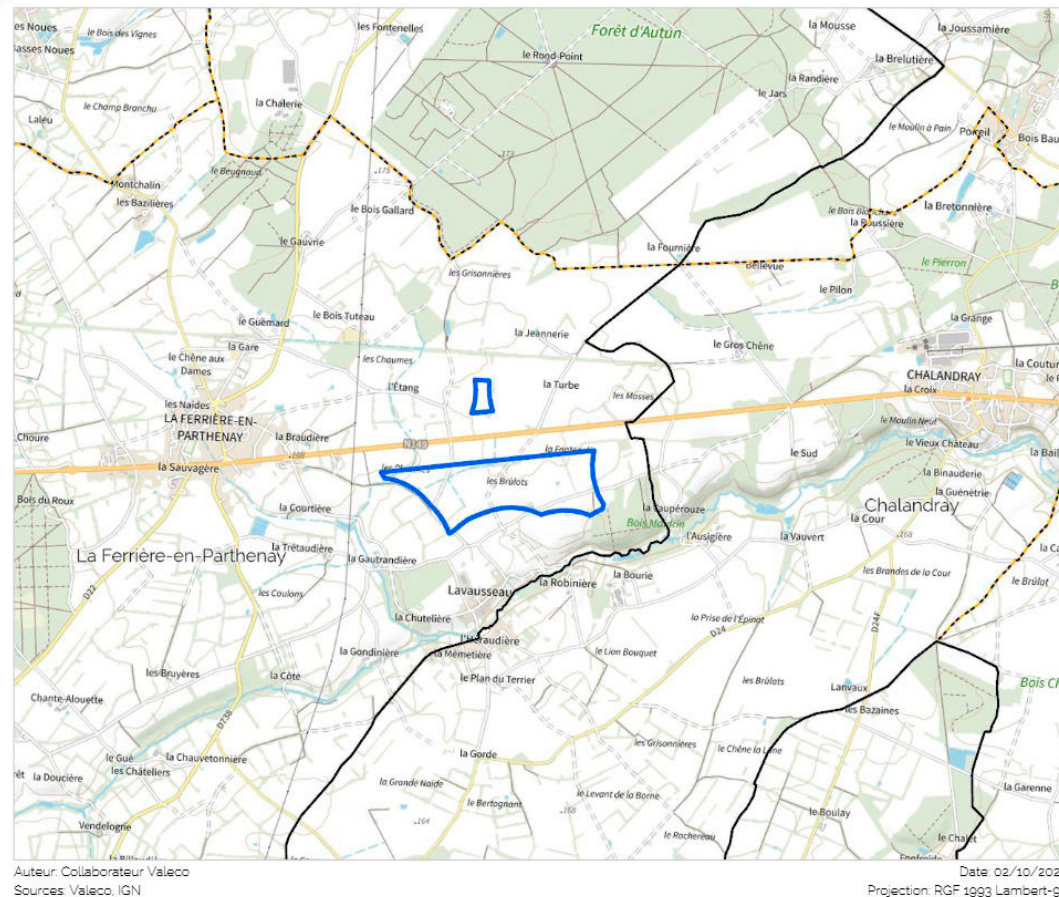
Localisation de la zone d'étude

Départements

Communes

Zones projets (éolien)

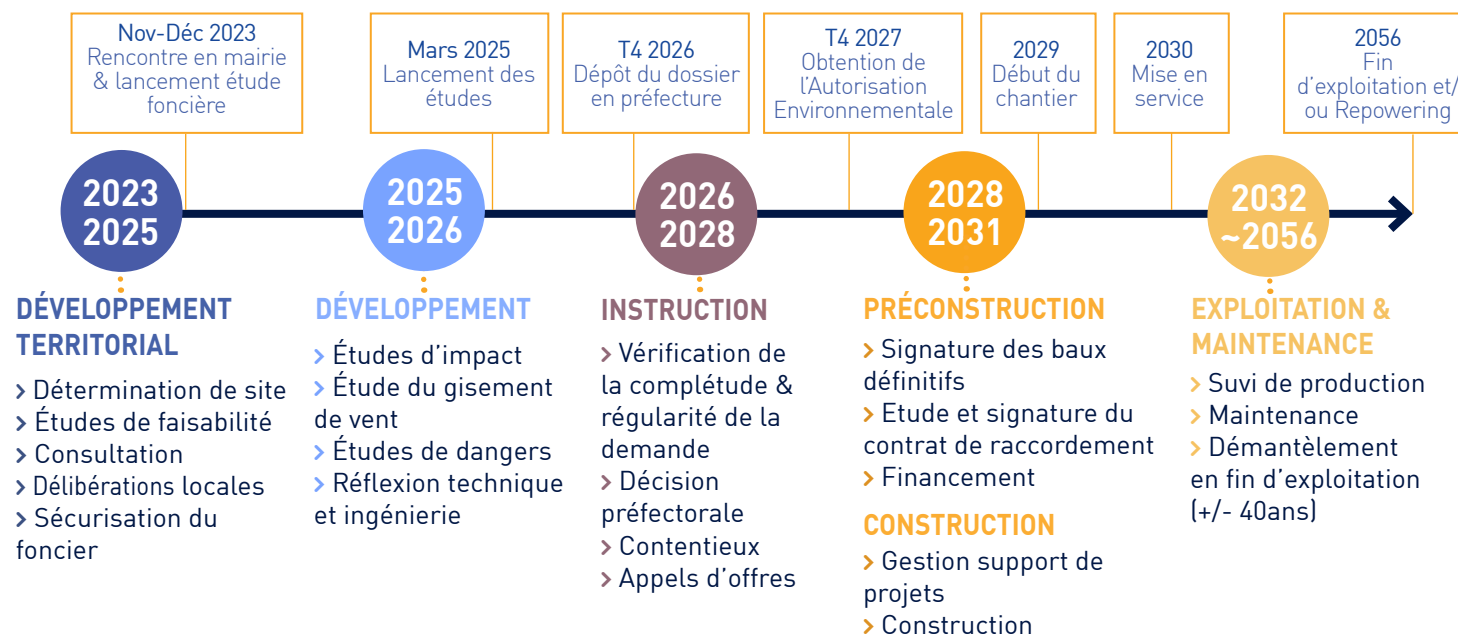
ZIP



La zone d'implantation potentielle se situe à l'est de la commune de La Ferrière-en-Parthenay. Il s'agit d'une zone exempte de toute contrainte administrative et réglementaire (éloignement aux habitations de

500m, aux radars militaires de 30km, aux conduites de gaz, des réseaux hertziens, des zones protégées, plafond aérien de l'aviation civile (DGAC) etc.) tout en bénéficiant d'un bon gisement éolien.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

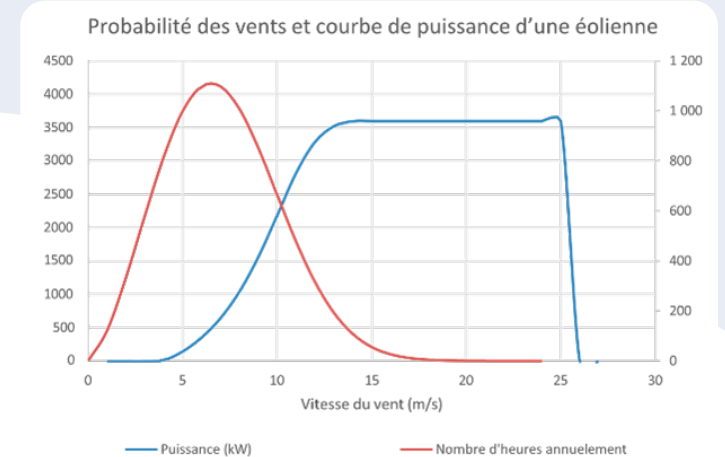


REPONSES A QUELQUES IDEES REÇUES DE L'EOLIEN

Facteur de charge : < Les éoliennes ne fonctionnent que 20 % du temps >

Le facteur de charge représente le ratio entre la production électrique moyenne d'une éolienne (généralement prise sur une année complète) et la production théorique si cette dernière fonctionnait en permanence à pleine puissance.

En 2023, le facteur de charge moyen de l'éolien français était de **26.2%**. Cette valeur n'est pas liée au nombre d'heures de fonctionnement des aérogénérateurs, qui **tournent en moyenne entre 75 et 95 % du temps**, mais principalement à la vitesse du vent. En effet, la puissance nominale des éoliennes est atteinte généralement à partir de vitesses de vent comprises entre 10 et 15 m/s (36 et 54 km/h) comme le montre la courbe de puissance ci-contre. Les vitesses les plus fréquentes sont la plupart du temps légèrement plus faibles (6-8 m/s), générant ainsi une énergie plus faible que ce que l'éolienne est capable de produire.



Démantèlement : < Les éoliennes ne se recyclent pas et le béton des fondations reste dans nos sols >

Suite à l'arrêté du 22 juin 2020 venant modifier les réglementations précisées par l'article du 26 août 2011, l'excavation totale des fondations est obligatoire, sauf dans le cas exceptionnel où cette excavation présente des dégâts environnementaux plus importants que le fait de laisser les fondations en place, ce qui ne se présente presque jamais. Le poste électrique (poste de livraison) doit également être démonté à la fin de l'exploitation du parc éolien, ainsi que les câbles enfouis dans le sol 10 m autour des éoliennes. Les chemins et aires de grutage doivent être remis dans leur état initial.

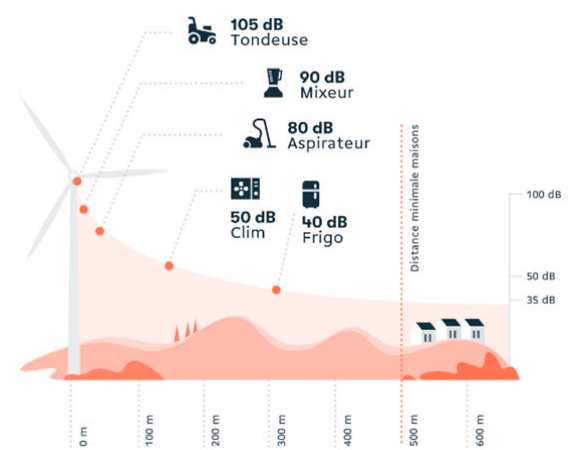
Les propriétaires/exploitants fonciers n'ont jamais eu à subir les coûts de démantèlement des aménage-

ments sur leurs parcelles. Les garanties financières ont été évaluées telles qu'il ne reste aucune dépense à charge des propriétaires fonciers et/ou des collectivités ; la somme est gelée dès la construction du parc en caisse des dépôts et consignations, en cas de disparition de l'entreprise porteuse de projet entre temps. Les matériaux d'une éolienne sont facilement recyclables et réutilisables. Depuis le 1er janvier 2024, tout parc en fin d'exploitation doit respecter les objectifs suivants pour le recyclage des éoliennes : 95 % de la masse totale, toute ou partie des fondations incluses, doit être réutilisable ou recyclable. La masse des rotors réutilisable ou recyclable devra être de 55 % après le 1er janvier 2025. selon l'arrêté cité précédemment.

Acoustique : < Les éoliennes produisent un bruit insupportable pour les riverains >

Le bruit généré par une éolienne provient de deux sources différentes. On distingue le bruit mécanique, dû aux différents composants présents dans la nacelle, du bruit aérodynamique qui est principalement dû à la rotation des pales fendant l'air.

La réglementation française, **la plus stricte d'Europe**, impose que l'émergence d'un parc éolien soit inférieure à 3dB(A) de nuit et 5dB(A) de jour. Cette émergence est prise en compte uniquement lorsque le bruit ambiant dépasse les 35 dB(A). Si le critère d'émergence n'est pas respecté, alors des plans de bridage devront être mis en place. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) considère que les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont, bien souvent, **< très en-deçà de celles de la vie courante >**.



PROCHAINES ÉTAPES

Pour évaluer la ressource éolienne sur un site donné, il faut mesurer les caractéristiques du vent (vitesse, masse volumique, température, etc.) en plusieurs points. Pour ce faire, un mât de mesures sera disposé au niveau de la zone d'implantation potentielles d'un parc. Son installation a été réalisée la première semaine du mois de novembre 2025.

Cette installation permettra également de caractériser précisément l'activité des chiroptères en fonction de plusieurs paramètres (altitude, température, vitesse de vents, etc.).



DEVELOPPEMENT DU PROJET EOLIEN

Les études des états initiaux étant en cours, les enjeux de la zone d'étude n'ont pas encore été identifiés. Ainsi, il n'est pas possible, à l'heure actuelle, d'imaginer une implantation pour ce projet, et donc le nombre, la taille ou la localisation des éoliennes. Les rapports des différents volets d'études seront disponibles au printemps 2026. Nous pourrons donc

revenir vers vous avec plus d'informations concrètes sur le parc à ce moment-là.

Deux permanences publiques ont déjà été réalisées à la salle des fêtes de La Ferrière-en-Parthenay, en mars et juin 2025, afin de présenter le projet et récolter l'avis des habitants.

BLOG PROJET

Un blog a été créé afin que chacun puisse suivre l'avancement sur le projet éolien. Des rubriques vous permettent d'interagir avec les porteurs du projet, de demander des informations et poser des questions. Le blog est accessible à l'adresse suivante :

<https://blogvaleco.com/la-ferriere-en-parthenay/>



SCANNEZ-MOI
pour accéder au
blog projet



QUI SOMMES NOUS ?

Filiale française d'EnBW, l'un des plus grands énergéticiens en Allemagne et en Europe, VALECO est spécialisée dans le développement, la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement de projets EnR. Basée à Montpellier depuis 30 ans, la société, qui emploie 330 personnes dans les secteurs de l'énergie éolienne et photovoltaïque, est présente sur toute la chaîne de valeur en France : de l'identification de sites propices à la vente d'électricité renouvelable.

Au 30 juin 2025, VALECO comptabilise une puissance installée de 908 MW (dont 620 MW en éolien et 288 MWc en solaire) soit l'équivalent de la consommation annuelle électrique de près de 787 000 personnes.

CONTACT

Vous avez des questions sur le projet ?

Valérian Pinson • Chef de projets
valerianpinson@groupevaleco.com
06 49 47 99 60

Valeco - Agence de Toulouse – 56 Bd de l'Embouchure, bât B - 31200 TOULOUSE



groupevaleco.com